

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 11/12/2018

Le 17 décembre 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Pascal CUNY (Pouvoir Marial THEVENET), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, consacre les Régions comme autorités compétentes de plein droit en matière de développement économique à compter du 1^{er} janvier 2016 et désigne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme structures locales d'appui au développement économique. Les Régions sont donc seules compétentes pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises sur leur territoire.

Il rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'une aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111) dans le cadre de la convention signée avec la Région permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses. La CCDSV a voté en 2018 un budget de 20 000 € d'aides potentielles aux commerces et aux petites entreprises.

Les dossiers de demande de subvention sont instruits par les chambres consulaires.

Le second dossier étudié par la Chambre des métiers et de l'artisanat concerne le projet de la SARL *Jacques et Dominique*, qui exploite un salon de coiffure situé à Trévoux. Il s'agit de financer la rénovation de la façade du salon de coiffure.

Les travaux de rénovation de la façade extérieure répondent à un objectif d'embellissement et de modernisation du salon de coiffure. Ces travaux devraient contribuer à renforcer l'attractivité du salon. Le montant d'investissement éligible retenu est de 21 200 €. L'aide de la Région sera d'un montant de 4 240 € sous réserve d'un cofinancement de 2 120 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, le soutien du projet de rénovation de la devanture du salon de coiffure de la *SARL Jacques et Dominique* ;
- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, une subvention pour un montant de **2 120 €** à la SARL Jacques et Dominique ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181217-2018C121-DE

20 DEC. 2018

A Trévoux, le 17/12/2018

Le Président,
Bernard GRISON

